2026/63

Envoyé en préfecture le 15/10/2026
Reçu en préfecture le 15/10/2026
Publié le
ID : 089-218900595-20261013-2026_63_1-DE

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
15	15	13	15

Séance du 13 octobre

L'an deux mil vingt-six, le 13 octobre

Date de convocation : 09/10/2026
Date d'affichage : 09/10/2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. GUILLAUME – M. FRERY – E. BARRE – C. COUPLET – C. BRONISEL – C. RATIVEAU – M. REVEILLE – A. VEDOVATI – M. MOJAISKY R. GUILLIN – I. LEPRUN – A. BRONISEL
Absents ayant donné pouvoir : C. TAHALY à E. TRESCARTES et M. BOURDIGUEL à C. COUPLET
Secrétaire : A. BRONISEL

REPAS DES AINES DU 11 NOVEMBRE : FIXATION DU TARIF

Considérant que la Commune organise chaque année le 11 novembre gratuitement un repas pour les habitants âgés de 71 ans et plus du village, ainsi que pour les membres du CPI de Bussy-en-Othe, les porte-drapeaux, les bénévoles de la bibliothèque, le régisseur des salles et l'ensemble du conseil municipal.

Considérant la volonté du conseil municipal d'ouvrir ce repas à tous afin de permettre et de créer un lien intergénérationnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer à 42,50 € le prix du repas des accompagnants et autres personnes et 13 € pour les enfants jusqu'à 13 ans.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance
Amaury BRONISEL

Le Maire
Evelyne TRESCARTES